PROCÈS-VERBAL
de la séance du 5 juin 2026

L'an 2026 et le 5 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie de la Chapelle-du-Noyer, sous la présidence de Jean-Luc CHÉRON, Maire.

Présents : M. CHÉRON Jean-Luc, Maire
LEMOULT Pascal, HUET Vincent, PROFETI Martine, de PONTON d'AMECOURT Dominique, RADAJEWSKI Jean-Jacques, POULAIN Valérie, VILLETTE Hélène, DUMAND Estelle, GUILLOTIN Vincent, M. DUCLOS Mathieu, M. PEYRET Vianney
Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) procuration : GARCIA Christine à LEMOULT Pascal, TERRIER Agnès à CHÉRON Jean-Luc, BLONDELLE Jérémy à VILLETTE Hélène

A été nommé secrétaire : Pascal LEMOULT

Réf 2026-033 : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2026-12 pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral
Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Martine PROFETI, Mme Dominique de PONTON d'AMECOURT, M. Vianney PEYRET et M. Mathieu DUCLOS. La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.
Monsieur Pascal LEMOULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L2121-15 du CGCT).

b) Élection des délégués
La liste déposée et enregistrée :
La liste Jean-Luc CHÉRON est composée par M. CHÉRON Jean-Luc, Mme POULAIN Valérie, M. BLONDELLE Jérémy, Mme PROFETI Martine, M. HUET Vincent et Mme DUMAND Estelle.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste de Monsieur Jean-Luc CHÉRON a obtenu 15 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
Liste Monsieur Jean-Luc CHÉRON : 6 sièges (3 délégués titulaires et 3 suppléants).

SEDI 30/00 UZES (0310) - Réf. 319016

Délibération prise :

Réf 2026-033 : Élections des délégués pour les Élections Sénatoriales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le Maire,
Jean-Luc CHÉRON

Secrétaire de séance,
Pascal LEMOULT

SEDI 30700 UZES (0310) - Réf. 319016